CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57351** **VALABLE JUSQU'AU** **10/12/2026**

ÉDITÉ LE 29/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1998

Raison sociale : RUGGERI

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/09/2018

Capital : 120 000

6 ROUTE DES GENEVRIERS
LE BAS DE LA CHAUX
25500 LES FINS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 98 B 150

Siret : 418 307 690 00028

Téléphone : 03 81 67 93 93 **Fax :**

Portable : 0607168281

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 4 303 886

Responsabilité légale :
J.P.H. (790 123 350) / JACQUOT PHILIPPE PRÉSIDENT / J.P.H PRESIDENT PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020 - 170 170

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020 - 170 170

Site Internet : http://www.ruggeri-sarl.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/09/2025

E-mail : ruggeri@rugg.fr

Effectif moyen : 41 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 556 048 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	39	20/09/2024
2251	Ouvrages étanches en béton armé et béton précontraint (Technicité courante)	2	20/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/10/2025 14:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.